



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 91519

Texte de la question

M. Pascal Popelin appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'importance du dépistage précoce des troubles de l'audition liés au vieillissement. Une récente enquête épidémiologique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) a en effet démontré l'existence d'un lien entre le déclin des fonctions cognitives chez certaines personnes âgées et l'isolement social progressif généré par une perte d'audition. À l'inverse, l'altération de la mémoire, du langage et des capacités d'attention est bien moins présente chez les personnes équipées de prothèses auditives, dont les capacités cognitives sont identiques aux personnes qui ne souffrent pas de ce type de trouble. Comparée à d'autres pays d'Europe, la France accuse encore un certain retard dans le domaine du dépistage de ces atteintes. Le port d'un appareil est souvent mal vécu et mal accepté par les patients. Au regard de ces éléments, il souhaiterait avoir connaissance des mesures qui pourraient être envisagées pour favoriser le dépistage précoce et encourager les malentendants à s'appareiller.

Texte de la réponse

Les troubles sensoriels peuvent effectivement avoir un impact important sur la qualité de vie. La déficience auditive perturbe les interactions avec l'environnement et peut conduire, si elle n'est pas prise en charge, à un isolement social de la personne. Le handicap auditif peut même conduire à un véritable état dépressif réactionnel. Il existe par ailleurs une corrélation entre la perte auditive et la perte d'autonomie. Sa prise en charge est donc essentielle. Le traitement de la presbycusie repose sur l'appareillage auditif, qui reste, selon les données des enquêtes handicap santé, encore en-deçà du besoin estimé. Le « bien vieillir » fait l'objet depuis plusieurs années d'un programme d'information et de communication de l'institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES). L'incitation à des bilans ORL est évoquée dans les conseils de prévention aux personnes vieillissantes. Ce programme sera poursuivi, en collaboration avec les caisses de retraite. Un site « Réponses – Bien vieillir » relaie désormais ces informations (<http://www.reponses-bien-vieillir.fr/>). Le dépistage des troubles auditifs est intégré dans le cadre des examens périodiques de santé proposés aux assurés sociaux du régime général et totalement pris en charge par l'assurance maladie à partir de 16 ans. Destiné en priorité aux personnes éloignées du système de santé (problèmes matériels, freins culturels...) qui ne bénéficient pas d'un suivi médical, cet examen périodique peut être demandé par tous les assurés sociaux dans le réseau des centres d'examens de santé (CES). De la même manière la mutualité sociale agricole (MSA) propose un dépistage auditif lors des « instants santé », qu'elle propose à ses ayants droits entre 16 et 74 ans. Le régime social des indépendants propose un dépistage aux seniors en partenariat avec l'association JNA (journées nationales de l'audition), et informe sur les risques auditifs dans son programme de prévention des risques professionnels. De plus en plus de personnes atteignant l'âge de la retraite relèvent donc d'une offre de dépistage de la surdité. De nouvelles mesures sont envisagées par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et son volet prévention. Ce volet prévoit des mesures de prévention pour bien vieillir, concernant en particulier la santé auditive, parmi lesquelles l'incitation au dépistage précoce, à 55-65 ans, en lien avec les caisses de retraite, les centres d'examens de santé de l'assurance maladie et les

centres de prévention des caisses, ainsi que des mesures d'information des professionnels. Enfin, l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) prépare des recommandations à destination des professionnels du secteur médico-social.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91519

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 février 2016

Question publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9468

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2719